

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 24 Novembre 2016**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 24 novembre 2016, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents: M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mme Planchenault, M. Pottier, Mmes Hiland, Marteau, M. Travers, Mme Forêt-Vettier et M. Godin.

Absents excusés: Mme Peltier (pouvoir donné à Mme Marteau) et MM. Guinoiseau et Jarry.

Secrétaire de séance : Mme Annie HILAND

Ordre du jour

- ☞ Compte rendu de la commission des travaux du 22 octobre 2016
- ☞ Redéploiement des locaux scolaires et périscolaires : avant-projet, demandes subventions DETR et CAF
- ☞ Services Eau et Assainissement : transfert du bilan et des résultats budgétaires au 31/12/2016
- ☞ Réalisation emprunt – Résultats consultation
- ☞ Laval Agglomération – Projet du Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs 2016/2022
- ☞ Loyer multiservices
- ☞ Personnel communal – Fixation du taux de promotion pour avancement de grade et création d'un emploi d'animateur
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 13 octobre 2016

Le compte rendu est approuvé sans observation particulière. Puis, il est fait part de la naissance, le 22 octobre 2016, de Clara, fille de Fabien HOUDELIER, adjoint technique.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont conférées :

Droit de préemption urbain : Néant

Devis divers acceptés :

- Travaux élagage : Devis L'OURY, de 1 146,00 € HT, pour élagage arbres Rue Gilles Vigneault et chemin du petit bois. Par contre, pour le chêne donnant

au 6 Rue Gilles Vigneault, seules les branches mortes seront supprimées (alors que le propriétaire demande qu'il soit abattu pour des raisons de sécurité).

- Remplacement de 2 menuiseries dans la maison, 14 Rue des Lauriers (donnant sur la Forge) : Devis COUTARD de 1 664,00 € HT (ces travaux bénéficient d'une subvention de 16,89 % au titre de travaux énergie positive/croissante verte),

- Fourniture d'anti pince-doigts à installer à l'accueil de loisirs et au restaurant scolaire : devis FOUSSIER de 765,31 € TTC

- Redéploiement des locaux scolaires et périscolaires (mise en base informatique des plans, avant-projet sommaire) : offre d'A3 Architecture, d'un montant de 2 900 € HT soit 3 480,00 € TTC

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX du 22 octobre 2016

Lors de cette réunion, les lieux de la commune présentant des risques en matière de sécurité ont été recensés. Différents aménagements y seront réalisés :

- Parking salle de loisirs : le grillage à l'extrémité du terrain de pétanque qui a pour objectif d'arrêter les boules à cet endroit proche du talus sera retendu. Les marches descendant vers le terrain de pétanque seront rechargées en tout-venant.

- Chemin des Ecoles : un caillebotis sera posé sur l'avaloir en place du grillage de façon à permettre la récupération de balles et ballons.

- Garderie : installation d'une double rambarde d'escalier, à poser sur le mur, renforcement de la clôture bois et protection des têtes de poteaux,

- Terrain de sports : installation d'une rambarde bois au niveau de l'escalier se trouvant à droite des vestiaires (à fixer sur le mur), protection des têtes de poteaux. Il serait également nécessaire de repeindre les menuiseries de la salle des associations (couleur restant à définir)

- Plan d'eau : rechargement en tout-venant des marches d'accès à la crépine et désherbage de l'enrochement du déversoir,

- Ancienne forge : les travaux listés sont réalisés (pose d'un grillage de clôture du jardin de la 2^{ème} maison, pose d'un poteau de fermeture du portail et fixation du poteau de claustra séparant les 2 maisons). Par contre, il est nécessaire de prévoir :

- ✗ la pose d'une protection au niveau du muret entre la cour de la Forge et le parking du Pétoulet (des devis seront sollicités)

- ✗ de niveler l'entrée de la cour de la Forge, afin d'y faciliter l'accès et permettre le stationnement.

Par ailleurs, il est signalé que la buse située en sortie de l'aqueduc, chemin du Pont Patry est bouchée et rappelé qu'il est nécessaire de procéder à un nettoyage régulier des avaloirs.

REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Conformément aux décisions prises lors des réunions des 22 septembre 2016 et 13 octobre 2016, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avant-projet présenté consistant à :
 - * regrouper les locaux scolaires de l'école publique sur le site de l'école maternelle (Classes + Salle de motricité + Annexes : bureau de la Directrice, salle informatique, dortoir, rangements, sanitaires ...)
 - * transférer les locaux périscolaires et la bibliothèque sur le site de l'école primaire (accueil de loisirs, RAM, bibliothèque, salle TAP).

Le coût de ces travaux est estimé à 294 000 € HT décomposé comme suit :

• Site « services périscolaires » (école primaire actuelle)	134 000,00 €
• Site « locaux scolaires » (sous la salle de loisirs)	135 000,00 €
• Honoraires maîtrise d'œuvre + divers	25 000,00 €

A cela se rajoute la TVA de 58 800 €

- ARRETE comme suit le financement de cette opération :

	Montant
Subventions : 196 900 € dont	
▪ CAF (25 % sauf bibliothèque 10 %)	31 400 €
▪ DETR (50 % dans la limite de 250 000 €)	125 000 €
▪ Laval Agglo (50 % enveloppe fonds de concours)	25 000 €
▪ Conseil Départemental (50 % enveloppe 2016/2020)	15 500 €
Emprunt + Autofinancement	97 100 €
auxquels il faut rajouter la TVA de 58 800 €	

- CHARGE le Maire de déposer les dossiers de demande de subventions DETR et CAF,
- DECIDE de présenter ce projet pour avis à l'ensemble des utilisateurs.

SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

En vue du transfert des services eau et assainissement à Laval Agglomération au 1^{er} janvier 2017, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DEMANDE que le transfert du bilan et des résultats budgétaires de ces 2 services se fasse directement des budgets annexes de ces 2 services sur les budgets annexes de Laval Agglomération au 31 décembre 2016, sans transiter par le budget communal,

- SOLLICITE l'apurement d'une créance non justifiée de 35 129,13 € figurant au compte 261 de l'actif du service eau par l'émission de l'opération d'ordre non budgétaire (qui n'aura aucun impact budgétaire) ci-après :

Dépense au 1068 : 35 129,13 €

Recette au 261 : 35 129,13 €

- EST INFORME :

- *qu'une convention de gestion est en cours d'établissement entre la commune et Laval Agglo. De ce fait, la commune continuera à assurer la gestion des services eau et assainissement de la commune et transmettra régulièrement à Laval Agglo un état précisant le temps de travail consacré et la nature des activités effectuées. La convention est établie sur une base de

773,50 H/An. Néanmoins, dans le cas où il serait constaté un écart de + de 20 % entre le temps annuel estimé et le temps réel, il y aurait lieu de passer un avenant. La présente convention est établie pour 3 ans, avec possibilité de renouvellement,

* qu'un conseil d'exploitation des régies eau et assainissement sera mis en place à Laval Agglomération et que M. Serge BRUNET et M. Xavier POTTIER (délégués du CRUEL) en seront respectivement les délégués titulaire et suppléant de la commune,

* que le transfert des excédents eau et assainissement aura un impact non négligeable sur la trésorerie de la commune.

Puis, M. le Maire informe qu'il a adressé un courrier à Laval Agglomération pour lui demander de programmer et d'inscrire budgétairement différents travaux d'investissement sur la commune :

* Réfection des réseaux enterrés (eaux usées et pluviales) en 2017 de la Rue des Lauriers (du fait de la réfection de l'enrobé du CD 283 par le Département),

* Réfection des réseaux de la Place Jean Bézier, de la rue du Parc et de l'impasse des Aulnes

* Création d'un réseau d'eaux pluviales Impasse des Rosiers

REALISATION D'EMPRUNTS

Après examen des 3 propositions reçues, le Conseil Municipal retient l'offre de la Caisse d'Epargne, mieux-disante :

▪ Emprunt de 100 000 € : taux fixe de 1,05 % sur 15 ans ou 1,28 % sur 20 ans, à échéances trimestrielles, pour un remboursement progressif de capital. Si remboursement constant de capital, taux de 1,05 % sur 15 ans et de 1,27 % sur 20 ans.

Les mêmes conditions sont proposées pour un emprunt de 200 000 €.

Frais de dossier : 500 € quel que soit le montant de l'emprunt.

La réalisation de cet emprunt est destinée à financer l'acquisition de la propriété FOUQUET comprenant :

▪ la maison pour laquelle la commune a préempté (arrêté du Maire du 06 octobre 2016)

▪ et éventuellement les 2 terrains constructibles attenants. Pour ces derniers où la commune souhaite faire une offre de 80 000 €, une rencontre des 2 parties (commune et famille FOUQUET) et de leur notaire respectif est prévue le vendredi 02 décembre 2016.

Par conséquent, le montant de l'emprunt à contracter, 100 000 € ou 200 000 €, ne sera arrêté qu'après cette réunion.

LAVAL AGGLOMERATION – PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDES 2016/2020

La loi ALUR impose à tout EPCI, doté d'un PLH, de mettre en place un Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPG), en y associant les communes membres.

L'objectif de ce PPG est :

- de simplifier les démarches des demandeurs,
- d'instaurer un droit à l'information du public et des demandeurs,
- de positionner l'EPCI en chef de file de la politique locale des attributions,
- de mettre en place une politique intercommunale et inter-partenariale (entre bailleurs sociaux notamment) de la gestion des demandes et des attributions.

Ce PPG, adopté en conseil communautaire en septembre 2016, est soumis à l'avis des communes membres (réputé favorable sous 2 mois). Il a été transmis à l'Etat, lequel doit émettre un avis en décembre prochain, pour une adoption définitive en janvier/février 2017 par le Conseil Communautaire pour une durée de 6 ans (2016/2022).

S'agissant d'un formalisme pour Laval Agglo puisque le dispositif est déjà mis en place depuis plusieurs années, le Conseil Municipal approuve, sans observation, le projet de PPG présenté.

En ce qui concerne la zone du Verger, les 21 logements locatifs sont loués. Par contre, aucun des 6 logements PLSA (logement en location-accession) n'ayant trouvé de preneur, Méduane Habitat a demandé à les passer en PLS (loyer et conditions de ressources plus élevés qu'en logement social).

LOYER MULTISERVICES

M. le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de M. et Mme TAFFOREAU sollicitant une révision à la baisse d'au moins 30 % de leur loyer, en raison d'une baisse du chiffre d'affaires, liée au fait :

- qu'il n'y a pas ou peu de travaux sur la commune (la Municipalité n'est pas d'accord, les travaux de la zone locative du Verger ont démarré en novembre 2014 et ne sont pas terminés pour les 6 logements en PLSA),
- que le parking en face du commerce n'est pas fonctionnel et qu'il n'est pas suffisamment important (7 places seulement dont 1 handicapé) (la Municipalité tient à rappeler que M. TAFFOREAU a été associé à sa réalisation lors du montage du dossier et que rien n'empêche les clients de se stationner, notamment pour les petites courses (journal, jeux, tabac) sur le parking de la Forge.

Après avoir rappelé que le Pétoulet dispose d'un outil de travail performant et fonctionnel,

Le Conseil Municipal :

- estime que la baisse de chiffre d'affaires est vraisemblablement liée à d'autres raisons, les arguments avancés n'étant, à son sens, non recevables

- demande au Maire de s'en entretenir avec la CCI,

- décide, à l'unanimité, de ne pas modifier le montant du loyer.

PERSONNEL COMMUNAL

Réforme de la catégorie C

Il est prévu une grande réforme de la catégorie C au 1^{er} janvier 2017, ce qui engendrera le changement de dénomination des grades et des échelles de rémunération. Aussi, afin de permettre les éventuels avancements de grade, le Conseil Municipal décide de prendre une nouvelle délibération fixant les taux de promotion pour tous les grades ci-après changeant de dénomination :

Filières	Grade d'avancement	Ratio
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (ex. adjoint technique de 1 ^{ère} classe)	100 %
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (ex. adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe et adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe)	100 %
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	Animateur	100 %
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (ex. adjoint administratif de 1 ^{ère} classe et adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe)	100 %

Par ailleurs, afin de permettre à Anne-Sophie Gascoin de bénéficier d'avancement(s), le Conseil Municipal décide de modifier la délibération concernant la création de son poste en stipulant que l'emploi peut être pourvu par un agent appartenant aux grades d'adjoint d'animation, d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe ou d'animateur, sur la base de 30,23/35^{ème}, au 1^{er} janvier 2017.

Recrutement adjoint technique

Le Conseil Municipal décide de faire appel au centre de gestion pour la procédure et l'assistance au jury de recrutement et accepte son devis d'un montant de 214,56 €. 29 personnes ont postulé et 7 d'entre elles seront convoquées à l'entretien d'embauche du 02 décembre 2016.

TRANSPORT – NOUVELLE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Une permanence de présentation de la nouvelle délégation de service public se tiendra, en Mairie de Montigné, le lundi 12 décembre 2016, de 16 H à 18 H 30. Compte tenu des modifications à venir portant notamment sur les modalités de fonctionnement du TULIB, un avis sera apposé dans chaque abri bus et sera remis aux familles de collégiens et lycéens.

ENQUETE PUBLIQUE – PLAN DE SERVITUDES AERONAUTIQUES

Une enquête publique relative au plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Laval-Entrammes sur le territoire des communes de Bonchamp, Entrammes, Laval, Forcé, L'Huisserie, Montigné, Nuillé, Parné et St Berthevin se tiendra du 1^{er} décembre au samedi 17 décembre 2016. A Montigné, seul, le secteur du Pont au Chat est concerné par ce plan de servitudes. Le dossier d'enquête est consultable en Mairie d'Entrammes, de Laval, de L'Huisserie et de Forcé où le commissaire enquêteur tiendra des permanences (1^{er} décembre de 9 H à 11 h à Laval, 06 décembre de 16 H à 18 H à Forcé, 14 décembre de 13 H 30 à 15 H 30 à L'Huisserie et 17 décembre, de 9 H à 12 H, à Entrammes).

ENQUETE PUBLIQUE – AUTORISATION D'EXPLOIT UNE USINE DE FABRICATION DE PIGMENTS ET COLORANTS ORGANIQUES NATURELS – COSSE LE VIVIE

Une enquête publique relative à la demande présentée par la Société DIANA NATURALS, dont le siège social est à Antrain (35) se tiendra du 12 décembre 2016 au 13 janvier 2017, en vue d'obtenir, sur le site de Cossé le Vivien, l'autorisation d'exploiter, après augmentation de la production de produits transformés, une usine de fabrication de pigments et colorants organiques naturels, avec déplacement du point de rejet et modification de la station de traitement des effluents, du traitement des boues et de l'épandage. La commune est concernée par le plan d'épandage (une parcelle de 6,5 ha, exploitée par le GAEC des GARDANES à proximité de la Grande Touche). Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en Mairie de Cossé les 12 décembre (9 H à 12 H), 20 décembre (14 H à 17 H), 05 janvier 2017 (16 H à 19 H), 07 janvier (9 H à 12 H) et 13 janvier (14 H à 17 H).

ANIMATION 12/16 ANS DE JUILLET 2016

La participation due à la commune d'Ahuillé pour les camps et animations 12/16 ans de juillet 2016 s'élève à 1 048,38 € (contre 1 341,95 € en 2015). Cette participation se décompose comme suit :

- 593,78 € au titre du nombre d'heures de présence de jeunes de la commune (302 heures pour les jeunes de Montigné sur les 1 512 heures enregistrées),
- 248,19 € de quote-part de participation aux camps,

- 206,60 € au titre du nombre total de jeunes de la commune de 12/16 ans.

Néanmoins, N. MANCEAU reprendra contact avec la Mairie d'Ahuillé du fait qu'il avait été convenu que le critère lié au nombre total de jeunes ne soit plus pris en considération.

LOCATION – MAISON 14, RUE DES LAURIERS

Finalement, le préavis d'un mois sollicité par Mme BERTHELOT a été accepté au regard du contrat de travail qu'elle nous a adressé. En plus des loyers restant dus, Mme BERTHELOT devra s'acquitter de la somme de 330,55 € en frais d'électricité (en effet, cette dernière n'avait pas procédé au transfert électrique lors de son entrée dans les lieux).

La maison est donc vacante depuis le 15 octobre dernier. Une personne est intéressée pour la louer en janvier. Elle confirmera dès que la vente de sa maison sera finalisée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 06 Novembre 2016

Cette réunion portait principalement sur la mise en place du Plan Vigipirate. Une sécurisation des lieux est à prévoir et notamment :

- × l'amélioration des systèmes de verrouillage et de blocage des portes,
- × l'installation de rideaux ou d'occultants sur les fenêtres de l'atelier entre les 2 classes du bâtiment neuf ainsi que sur les fenêtres de la bibliothèque et du cycle 3 (côté cour du Tilleul),
- × l'interdiction aux parents d'entrer dans la cour de l'école que ce soit à l'entrée ou à la sortie des élèves,
- × le verrouillage des accès extérieurs de l'école (maternelle et élémentaire) en dehors des heures d'entrée et de sortie. Il faudrait donc prévoir un système d'appel pour les personnes entrantes pendant le temps de classe (taxi, parent d'élèves, représentants, etc.)

Les effectifs à la rentrée scolaire étaient de 68 élèves et devraient passer à 71 élèves en janvier prochain.

Ont également été évoqué :

- le projet d'investissement pour l'aménagement paysager de la cour de l'école maternelle : celui-ci se trouve ajourné en raison du projet de redéploiement des locaux scolaires et périscolaires,
- l'accès à la cour de la maternelle par des enfants, sur le temps de garderie, alors qu'ils ne sont pas inscrits à la garderie (problème de responsabilité en cas d'accident),
- les mauvaises odeurs persistantes à l'école maternelle malgré le remplacement de la boîte à graisse pendant les vacances de la Toussaint,
- la dégradation de la cour de l'école maternelle (dégradation rapide compte tenu de l'effectif présent avant les TAP),

Il est également signifié un affaissement du goudron au niveau du nouveau regard de la boîte à graisse (à refaire ou à sécuriser pour éviter tout accident).

CABANE DANS LE PETIT BOIS

Une cabane, faite de matériaux de récupération (tôles, bâches, etc..), a été construite dans le petit bois, côté chemin du Pont Patry. Des jeunes semblent s'y retrouver régulièrement, y font des fêtes, des barbecues.... Pour des raisons de sécurité et d'esthétisme, le conseil municipal décide de faire procéder à sa destruction.

QUESTIONS DIVERSES

Commission communication

Le Conseil Municipal décide de ne pas publier dans le prochain bulletin l'article transmis par M. Guillaume CHEVROLLIER.

Il est également précisé que :

- Roger GODIN ne souhaite plus être membre de cette commission,
- le prochain JIM paraîtra fin janvier 2017,

Prochaines manifestations

- Vendredi 25 et samedi 26 novembre : soirée cabaret organisée par l'ASLM
- Vendredi 02 (à la sortie des classes) et samedi 03 : vente de roses et d'objets « boutique » au profit du TELETHON
- Samedi 03 décembre : Marché de Noël de l'Amicale Laïque (autour de la Mairie et de l'Eglise)
- Vendredi 16 décembre : Soirée de Noël – Place Jean Bézier.

Espace Eco

Mayenne Habitat, le comité d'animation AGIR, le Conseil Départemental et plusieurs partenaires dont la CAF ont aménagé un appartement pédagogique. Des astuces sur l'Espace Eco, pour faire des économies d'eau, d'énergie et autres seront régulièrement publiées. Des visites et des animations collectives seront proposées (à envisager pendant les petites vacances scolaires au niveau de l'ALSH).

Laval Agglomération – Transfert de la compétence artistique

N. MARTEAU informe qu'elle est membre du groupe de travail en charge de la mise en place de la nouvelle tarification.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle est fixée au jeudi 15 décembre 2016, à **20 H 30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40
Visé par le secrétaire de séance, Le Maire,